



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 44388

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du collège Paul-Langevin d'Alfortville en grève depuis le 28 février dernier, et dont l'accès est bloqué par les parents d'élèves. Ceci afin d'alerter les pouvoirs publics sur les phénomènes de violence que rencontre cet établissement et sur le manque de moyens humains et matériels affectés à la sécurité et à l'enseignement. Face à l'ampleur des problèmes rencontrés, il lui demande de bien vouloir considérer au rang des priorités la situation du collège Paul-Langevin pour répondre aux inquiétudes et aux revendications des familles qui réclament son classement en ZEP, afin de lui garantir la pérennisation des moyens nécessaires à la qualité de l'enseignement et à la sécurité de tous.

Texte de la réponse

A l'issue des concertations conduites dans l'académie de Créteil et notamment dans le département du Val-de-Marne, le collège Paul-Langevin d'Alfortville fait partie depuis la rentrée scolaire 1999/2000 d'un des cent sept réseaux d'éducation prioritaire de l'académie. Il n'y a pas, au budget du ministère de l'éducation nationale, d'enveloppe spécifique de moyens en postes dédiée à l'éducation prioritaire. En revanche, il est demandé aux recteurs et inspecteurs d'académie de faire bénéficier les écoles et établissements relevant d'un réseau d'éducation prioritaire d'une priorité en termes de moyens, de crédits pédagogiques et d'accompagnement. Dans ce cadre, en réponse à la demande de classement de cet établissement en ZEP, un accord a été progressivement négocié avec les représentants du conseil d'administration du collège Paul-Langevin d'Alfortville. La dotation en heures d'enseignement comme en personnel de surveillance a été abondée à la hauteur des taux ZEP départementaux. Le classement ZEP du collège pourra être examiné lors de la prochaine révision de la carte de l'éducation prioritaire. Depuis le 23 mars 2000, le collège fonctionne normalement et les équipes pédagogiques ont organisé des cours de soutien pour rattraper les heures d'enseignement qui n'ont pas été assurées durant la période de grève. Par ailleurs, à la demande de l'établissement, le classement des postes du collège en postes à exigences particulières a été proposé au comité technique paritaire académique du 30 mars 2000. Un tel classement permet, à la fois, de favoriser le volontariat et de prévoir les mesures d'accompagnement qui s'imposent surtout si le poste est considéré comme difficile. Elle offre, en associant les chefs d'établissement et les corps d'inspection, la possibilité d'une adéquation qualitative entre les besoins des établissements et les compétences des personnels.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44388

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2074

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4533